

**Les États parties suivants s'associent à cette déclaration en soutien à la Cour pénale internationale (CPI) :**

**Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, Danemark, Djibouti, Équateur, Estonie, Espagne, État de Palestine, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Les Comores, Les îles Cook, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maldives, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Macédoine du Nord, Ouganda, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République de Moldova, Roumanie, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu**

En tant qu'États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), nous maintenons que la Cour, ses membres, ses agents et son personnel exerceront leurs fonctions professionnelles en tant que fonctionnaires internationaux, à l'abri des intimidations. Conformément au communiqué de presse du [17 mai 2024 de la Présidente de l'Assemblée des États Parties](#) et à la déclaration du [3 mai 2024 du Bureau du Procureur](#), nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la Cour en tant qu'institution judiciaire indépendante et impartiale.

A ce propos, nous réitérons notre engagement à défendre les principes et valeurs inscrits dans le Statut de Rome et à préserver l'intégrité de la Cour contre toute ingérence politique et pression visant la Cour, ses fonctionnaires et les personnes coopérant avec elle. Nous réitérons notre détermination à rester unis dans notre lutte contre l'impunité.

En tant que première et seule cour pénale internationale permanente au monde, la CPI est un élément essentiel de l'architecture internationale de paix et de sécurité. Nous appelons, par conséquent, tous les États à coopérer pleinement avec la Cour afin que celle-ci puisse remplir son important mandat et garantir l'égalité devant la justice pour toutes les victimes de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crime d'agression, des crimes graves qui menacent la paix, la sécurité et le bien-être du monde.

En apportant notre plein soutien à la CPI et en promouvant son rôle, nous contribuons à mettre fin à l'impunité pour de tels crimes et prévenons leur récurrence, tout comme nous défendons les progrès que nous avons réalisés ensemble pour garantir le respect durable du droit international humanitaire, des droits humains, de l'état de droit, ainsi que l'application de la justice pénale internationale.

14 juin 2024